

Souvent envisagée comme un idéal abstrait, la justice peut aussi être considérée comme un ensemble de dispositifs concrets visant à lutter contre les inégalités. Signés par des spécialistes de diverses disciplines, plusieurs essais permettent d'étudier sous cet angle les questions d'équité et de solidarité

Le Monde

Vendredi 22 janvier 2010

# La justice en pratiques

## L'association, un recours pour les plus fragiles

Jean-Louis Laville signe une enquête historique et sociologique sur les vertus de l'associationnisme

Les débats publics sur la justice sociale sont souvent dominés par le problème des rapports entre l'Etat et le marché. Pour le sociologue Jean-Louis Laville, cette question reste cruciale, mais elle trahit une vision trop étroite de la politique, qui risque de paralyser la réflexion sur les alternatives à l'hégémonie néolibérale.

Aussi propose-t-il de reformuler l'analyse d'Hannah Arendt, qui distinguait deux sens du mot « pouvoir » : d'un côté, le monopole de la violence légitime de l'Etat, de l'autre, l'activité des citoyens associés. Pour la philosophe, la « vraie » politique exigeait l'action concertée des citoyens, notamment au

sein des associations. L'intuition était féconde, souligne Laville, à condition d'échapper à la fascination d'Arendt pour la cité antique et de comprendre qu'une « politique de l'association » répond à une exigence de justice et de démocratisation. Ce pourquoi elle concerne aussi le social et l'économie.

Pour le démontrer, le livre développe une enquête en deux volets, historique et sociologique. Il montre comment, en Amérique ou en Europe, l'associationnisme a été un moyen, pour les groupes exploités, stigmatisés et dominés — les ouvriers, mais aussi les Noirs et les femmes — de faire peser dans l'espace public leurs exigences d'égalité et de solidarité, et, insépa-

rament, de limiter voire de subvertir la toute-puissance du capital. Au passage, Laville rappelle que le socialisme originel a été non pas un étatismisme, mais souvent un associationnisme qui

**Politique de l'association**  
de Jean-Louis Laville

Seuil, « Economie humaine », 356 p., 20 €

paraît sur des formes de coopération et de solidarité, à contre-courant de la concurrence et de l'atomisation du capitalisme libéral. Selon cette vision de l'économie, ce sont aussi les coopératives, les associations de secours mutuel,

les réseaux d'entraide, etc., qui font appel aux valeurs de justice et à la délibération publique.

Cet associationnisme, foyer d'une « société civile » irréductible au marché, devait cependant perdre du terrain : le marxisme l'a discrédité, et l'essor de l'Etat, lors des « trente glorieuses », l'a marginalisé. Cependant, Laville souligne qu'il a connu un renouveau à partir de la contestation des années 1960, puis avec la crise des années 1970. Un foisonnement d'expérimentations a renoué avec les tendances de l'associationnisme. Nuançant le tableau pessimiste d'une dépolitisation et d'un individualisme croissants, le sociologue y voit le signe que le mouvement

de démocratisation n'est pas mort. De plus, la crise actuelle redonne pertinence à ce courant qui refuse que l'économie soit une discipline et une pratique déconnectées de la société, de ses exigences de justice et de solidarité entre générations.

Pour autant, il ne s'agit pas, avertit ce livre appelé à faire date sur le sujet, d'idéaliser les associations. Le sociologue en dégage plusieurs types, dont certains se mouvent sur les normes du marché et de la concurrence. Mais la voie est ouverte, dit-il, pour promouvoir « une nouvelle alliance entre les pouvoirs publics et la société civile contre la démesure du capital » ■

Serge Audier

